

SOINS DE LONGUE DURÉE pour personnes de 65 et plus



Qu'est-ce que les services de soins de longue durée (SLD) pour personnes de 65 et plus?

Les aînés qui ont besoin d'aide pour accomplir leurs activités quotidiennes (par exemple, marcher, se laver, préparer les repas) à long terme pourraient être éligibles pour recevoir des SLD subventionnés. Ces services peuvent être fournis chez vous, dans un foyer de soins spéciaux ou un foyer de soins.

Quels sont les services offerts dans les SLD?

- Les **services de soutien à domicile** peuvent vous aider avec vos activités quotidiennes telles que les soins personnels (par exemple, alimentation, soins personnels, se laver), le ménage et la préparation des repas dans le confort de votre foyer. Ce service peut également être offert pour donner un répit aux proches aidants.
- Les **centres de jour pour adultes** offrent un soutien social et d'intéressantes activités sociales et récréatives, tout en offrant un répit aux proches aidants. On demande normalement aux aînés de verser une modeste contribution pour couvrir les coûts des collations et des repas.
- Les **foyers de soins spéciaux** fournissent de la supervision et de l'aide avec les activités quotidiennes aux personnes qui ont des limitations fonctionnelles et qui ne peuvent plus demeurer dans leurs foyers. Certains foyers de soins spéciaux offrent également des services améliorés aux personnes souffrant de démence ou d'une fragilité physique qui nécessitent de l'aide pour tous les éléments de la vie quotidienne.

- Les **foyers de soins** sont destinés aux personnes stables sur le plan médical, mais qui ont besoin de soins infirmiers. Vous pouvez commander la brochure *Aller vivre dans un foyer de soins* en contactant le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick au (506) 453-5369 ou par courrier électronique au pleisnb@web.ca
- Les **services de relève** peuvent fournir du répit aux familles ou proches aidants afin que les aînés puissent vivre dans leur maison le plus longtemps possible et retarder ou prévenir le placement dans un établissement résidentiel ou l'hôpital. Ce service peut être offert à la maison, dans un foyer de soins spéciaux ou un foyer de soins.



Comment puis-je avoir accès aux services de soins de longue durée?

Recevoir des SLD est volontaire, c'est votre choix. Pour une évaluation de vos besoins, veuillez communiquer avec le bureau de Développement social. Une personne en qui vous avez confiance peut vous accompagner durant l'évaluation.

Qui paiera pour mes services de soins de longue durée?

Les SLD ne sont pas couverts par l'assurance-maladie. Votre revenu sera pris en considération afin de déterminer combien vous aurez à payer. Le gouvernement peut aider financièrement ceux qui ne peuvent payer la totalité des coûts de leurs services.

Pour plus de renseignements sur les soins de longue durée, veuillez communiquer avec le ministère du Développement social

1-833-733-7835

<https://socialsupportsnb.ca/fr/>

